

Convocation à l'Assemblée Spéciale
ASSURANCES MAGHREBIA S.A
Au capital de 45.000.000 DT
Siège Social : Angle 64, Rue de Palestine/
22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite-1002 Tunis Belvédère
Identifiant Unique n° 0001629N

En raison des circonstances actuelles liées à la situation sanitaire et en référence aux mesures gouvernementales relatives à la lutte contre la Pandémie COVID-19 et au communiqué du CMF du 19/03/2020 relatif à la tenue des assemblées générales des sociétés faisant appel public à l'épargne, messieurs les actionnaires de la Société Assurances Maghrebias sont convoqués à la réunion de l'assemblée spéciale qui sera tenue à distance le jeudi 10 juin 2021 à 15h00 (en vidéoconférence), sans présence physique des actionnaires en se limitant au bureau de l'assemblée, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Approbation des modalités d'organisation de l'assemblée spéciale ;
- 2) Désignation de l'administrateur représentant des actionnaires minoritaires.

Messieurs les actionnaires sont avisés que seuls les actionnaires détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital, ayant acquis leurs actions dans le cadre de l'offre à prix ferme pourront émettre des votes au cours de cette assemblée. Les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter.

Messieurs les actionnaires sont avisés que la société met à leur disposition les documents relatifs à cette assemblée à son siège social et sur la plateforme dédiée dans les délais légaux.

Afin de permettre aux actionnaires de communiquer via la plateforme électronique dédiée, il est indispensable de procéder à une inscription à distance en remplissant un formulaire disponible sur le site de la société : www.maghrebias.com.tn

Une fois inscrit, et après avoir accédé à la plateforme, l'actionnaire sera capable de :

- Consulter et télécharger les documents afférents à l'assemblée spéciale
- Suivre en ligne le déroulement de la séance de l'assemblée sans droit de vote ;
- Poser des questions par message électronique.

Messieurs les actionnaires minoritaires sont invités à exprimer leur vote par correspondance ou à donner pouvoir au Président de l'assemblée. Le vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Messieurs les actionnaires minoritaires sont avisés que le formulaire de vote et le pouvoir sont mis à leurs dispositions sur la plateforme susmentionnée.

Les formulaires signés et légalisés ou les pouvoirs au Président doivent être adressés au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposés à son bureau d'ordre durant les horaires administratifs de travail.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée spéciale.

Tout actionnaire qui veut donner mandat au Président pour se faire représenter doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 4 juin 2021, son pouvoir au siège social de la société.

Toutes les questions ou observations relatives aux documents et informations mis à la disposition de Messieurs les actionnaires ou à toute question en lien avec la présente assemblée spéciale peuvent être posées, via la plateforme, au plus tard le 25 mai 2021.

Les questions ayant une incidence sur la décision de vote donneront lieu à une réponse de la part de la société au plus tard le 1^{er} juin 2021.

ASSEMBLEE SPECIALE DU 10 JUIN 2021
PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Spéciale approuve la tenue à distance de cette Assemblée par les moyens de communication audiovisuelle et ce au vu des circonstances actuelles de l'épidémie du COVID-19.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

l'Assemblée Spéciale décide de désigner M Mokhtar CHENITI en tant qu'administrateur représentant des actionnaires minoritaires.

Sa désignation sera soumise à l'Assemblée Générale Ordinaire pour ratification.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Spéciale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à